



Assurance scooter, échéances réclamées

Par **jojo82**, le **27/02/2013 à 10:53**

bonjour,voila maintenant plusieurs mois que je reçois des courriers de mon assurance scooter afin de régler une somme de plus de 500 euros pour non paiement des cotisations or je ne suis que l'assurée et le souscripteur est décédé.Doit-je payer cette somme?cordialement

Par **chaber**, le **27/02/2013 à 11:59**

bonjourrrrrnQui a souscrit le contrat?rrrrnVous étiez l'assurée déclarée sur ce contrat?rrrrnQui payer les primes?

Par **jojo82**, le **27/02/2013 à 14:06**

c'est la personne décédée qui a souscrit le contrat,moi je ne suis que l'assurée,c'est également elle qui payait les primes mais depuis son décès l'assurance me harcèle et m'a mis en demeure...

Par **Lag0**, le **27/02/2013 à 15:00**

Bonjour,rrnL'important, dans un premier temps, est de savoir ce que vous voulez faire, soit abandonner cette assurance et donc ne plus rouler avec le scooter, soit continuer à rouler avec et dans ce cas, il faudra bien que quelqu'un règle l'assurance.

Par **alterego**, le **27/02/2013 à 15:33**

Bonjour, rnrnNe pensez-vous pas que l'allusion à un harcèlement est exagérée ?rnrnPour répondre à votre question, il importe que nous sachions quel lien vous liait au souscripteur.rnrnCordialement

Par **jojo82**, le **27/02/2013 à 15:55**

pour repondre a Lag0,je ne roule plus avec mon scooter depuis le deces du souscripteur et je ne desire plus l'assuré.En reponse a alterego le souscripteur etait l'ami de ma mere.cordialement

Par **Lag0**, le **27/02/2013 à 16:49**

Donc maintenant que l'on y voit plus clair.rnLe décès du souscripteur du contrat est bien un motif de résiliation sans pénalité, mais cette résiliation n'est pas automatique, il faut que quelqu'un résilie.rnCette démarche a t-elle été faite ?rnSi l'assurance n'est pas résiliée, elle est transférée aux héritiers du souscripteur et c'est à eux de continuer à payer.rnIci, vous n'êtes pas héritier, il est donc étonnant que l'assureur s'adresse à vous. C'est certainement du au fait que vous êtes nommé comme conducteur sur le contrat.rnSi la résiliation n'a pas été faite, il faut se dépêcher de le faire mais j'ai peur que les primes échues restent à payer...

Par **jojo82**, le **27/02/2013 à 17:02**

ok merci lag0,je ne sais pas si l'assurance a été résilié car c'est la soeur du défunt qui devait s'en occuper.le souscripteur étant décédé en mars 2012 je pense qu'il est un peu tard pour résilier cette assurance,de plus je n'ai aucun contact avec cette femme.cordialement

Par **jojo82**, le **28/02/2013 à 08:51**

par contre il y a un autre probleme puisque je crois que 2 de ces echeances dataient d'avant le deces du souscripteur..